

Rapport Media Monitoring

AOÛT 2026

Synthèse exécutive

Le monitoring du mois d'août met en évidence un espace médiatique principalement structuré autour de la *Refondation* et de ses modalités de mise en œuvre. La concertation nationale, la participation des jeunes, le débat sur la forme de l'État, le dialogue avec les partis politiques et la réforme du système électoral occupent une place centrale dans les matériaux analysés. Ces différents sujets ont pour dénominateur commun une interrogation sur les modalités de construction du futur ordre politique : qui participe, selon quelles règles, avec quelle capacité d'influence et sous le contrôle de quelles institutions ?

La couverture se caractérise par une forte présence des sources institutionnelles (Présidence de la Refondation, gouvernement, Parlement, FFKM, HCC ou partenaires internationaux) ; toutefois, les émissions radiophoniques interactives introduisent une autre composante du débat public. Les stations radios analysées donnent notamment accès à des opinions citoyennes portant sur la décentralisation, l'inclusivité de la concertation, l'organisation électorale ou encore l'appréciation des changements intervenus depuis la transition politique. Le corpus permet ainsi d'observer une complémentarité entre information institutionnelle et expression citoyenne, sans que ces deux registres puissent être confondus.

Enfin, plusieurs dossiers touchent directement aux conditions du débat démocratique : contrôle administratif des médias, accès aux informations publiques, statut des magistrats, atteinte à la sûreté de l'État ou fonctionnement des institutions constitutionnelles. Leur couverture est quantitativement moins transversale que celle de la concertation nationale, mais elle renseigne directement sur les questions de redevabilité, de circulation de l'information et d'État de droit.

Note méthodologique

i. Cadre et limites

L'analyse s'appuie sur la méthodologie de monitoring du pluralisme politique et sur la grille qualitative consacrée au professionnalisme et à l'autonomie éditoriale. Cette dernière examine notamment la traçabilité des sources, la distinction entre faits et opinions, la contextualisation, la diversité des sources, l'équilibre et l'impartialité. Le monitoring du pluralisme s'intéresse parallèlement aux acteurs représentés, aux thèmes, à leur visibilité et au ton de leur traitement.

Le matériau d'août permet donc d'étudier de manière fiable les sujets couverts, les acteurs et perspectives explicitement mentionnés, ainsi que certaines différences entre médias. Les résultats quantitatifs doivent, par conséquent, être lus comme des indicateurs de présence dans l'ensemble du discours médiatique analysé, et non comme une mesure exhaustive de la production éditoriale des médias concernés.

ii. Profil quantitatif du corpus

Le matériau comprend douze (12) grandes entrées thématiques, dont certaines rassemblent plusieurs séquences médiatiques distinctes. Elles peuvent être réorganisées en quatre ensembles analytiques :

Axe analytique	Principaux sujets
Refondation, participation et gouvernance électorale	concertation des jeunes ; concertation nationale ; débat "unitaire VS fédéral" ; réforme électorale ; dialogue politique.
Institutions et recomposition (politique)	Assemblée nationale ; VFM ; rapports pouvoir-FFKM.
Relations internationales et contraintes économiques	FMI, SADC
État de droit et environnement informationnel	contrôle des médias ; statut des magistrats ; CESC ; atteinte à la sûreté de l'Etat ; accès à l'information publique.

REFONDATION

1- “Concertation” comme objet central de l’information politique

La concertation nationale constitue le principal fil conducteur du mois. Les médias rendent compte de sa progression institutionnelle : installation du Comité technique sous l’autorité du Premier ministre, articulation avec le FFKM, lancement officiel le 25 août et publication d’un calendrier allant des fokontany aux assises nationales prévues en 2027 (***TVM, Real TV, Dream’in, Kolo TV, L’Express de Madagascar, RDB, Aceem Radio***).

Une large partie du traitement est donc *procédurale et informative* : seules les dates, institutions, niveaux territoriaux et étapes successives occupent une place importante. Cependant, un second registre apparaît parallèlement : celui de la légitimité participative du processus.

Dans ***Radio Record, IBC*** et ***Radio Plus***, les opinions citoyennes exprimées ne s’interrogent pas seulement sur l’existence d’une concertation, mais sur ses modalités d’accès. Elles expriment la crainte d’un processus dominé par les acteurs institutionnels, les élites ou les personnes disposant d’une proximité avec le pouvoir et demandent une expression plus directe de la population.

Les médias sont eux-mêmes envisagés dans ces interventions comme des espaces susceptibles de compléter les assises physiques et de permettre la remontée de contributions provenant de citoyens éloignés des centres de décision.

Cette différence de perspective est significative. Le traitement institutionnel répond surtout à la question “comment le processus est-il organisé ?”, tandis que l’expression citoyenne pose davantage la question “qui pourra réellement y prendre part ?”.

L’analyse ne permet pas de conclure que la concertation est ou n’est pas inclusive. Elle permet en revanche de constater l’existence de deux niveaux d’appréciation de l’inclusivité : l’un défini par les dispositifs institutionnels annoncés, l’autre par les attentes formulées dans les espaces d’expression citoyenne.

2- Concertation des jeunes : 61 propositions, mais 01 controverse dominante

La concertation des jeunes débouche sur une résolution en 61 points, organisée autour de cinq axes : gouvernance politique, économie, questions sociales, culture et sport, environnement. Cependant, le débat sur la forme future de l'État acquiert une visibilité particulière (**Real TV, Kolo TV, L'Express de Madagascar**). La question du choix entre État unitaire et État fédéral tend, dans les matériaux analysés, à occuper davantage l'espace narratif que la diversité des propositions issues des travaux.

Cette séquence permet de distinguer importance programmatique et saillance médiatique. La production de 61 propositions constitue le résultat substantiel du processus, tandis que la controverse institutionnelle semble constituer l'élément ayant généré la plus forte polarisation médiatique.

Les traitements diffèrent également.

Les interventions de juristes et/ou analystes politiques sollicités par certains médias cherchent à préciser la signification des différents modèles institutionnels.

Les opinions exprimées sur **Radio Plus** déplacent pour leur part le débat vers une question plus concrète : la concentration à Antananarivo des ressources et décisions et la possibilité d'attribuer davantage de moyens aux territoires.

Midi Madagasikara introduit un autre cadrage en associant un éventuel changement de forme de l'État au risque d'accentuation des clivages régionaux et en convoquant le souvenir des barrages économiques de la crise de 2002.

Un même débat se trouve ainsi construit selon trois registres différents :

- institutionnel : forme d'État à adopter,
- territorial : redistribution des pouvoirs et ressources,
- conflictuel/historique : risques de fragmentation qui pourraient en découler.

Cette diversité des cadrages participe elle-même au pluralisme de l'espace médiatique.

3- Gouvernance électorale : l'architecture du système devient objet de débat

Les émissions interactives de **Radio Plus**, **IBC** et **Radio Record** font apparaître une remise en question citoyenne de la concentration des responsabilités au sein de la CENI. **RDB** rapporte parallèlement une proposition plus structurée issue de la société civile, envisageant une répartition des compétences entre plusieurs organismes et une implication de l'INSTAT dans la gestion ou la fiabilisation des données électorales.

Il convient de conserver le statut exact de ces contenus : le corpus documente des demandes de réforme, et non la démonstration d'une défaillance déterminée de la CENI. Le traitement médiatique fait néanmoins émerger quatre préoccupations : *indépendance de l'administration électorale, spécialisation des fonctions, fiabilité technique et évolution du cadre juridique*.

C'est également l'un des dossiers où la complémentarité entre opinion citoyenne et proposition organisée de la société civile est particulièrement visible. L'expression interactive fait apparaître l'insatisfaction ou le questionnement ; **RDB** apporte une déclinaison plus institutionnelle d'une architecture alternative.

4- Dialogue politique : inclusion recherchée, finalité disputée

La consultation convoquée par le PRRM à l'avaloha pour les partis politiques, organisations de la société civile et "forces vives" reçoit une couverture étendue. Les autorités cherchent notamment à dissocier le processus d'une négociation portant sur la distribution des postes. Les propos du ministre de la Communication relayés par la **TVM** le présentent comme une démarche d'écoute destinée à recueillir les positions avant la concertation nationale. Cette explication constitue la lecture officielle de la finalité du dialogue.

D'autres traitements introduisent toutefois une lecture différente. **Midi Madagasikara** estime que le rendez-vous peut offrir une nouvelle visibilité à des formations sans élus et permettrait ainsi une "renaissance des particules". Cette formulation marque une distance éditoriale vis-à-vis de certains petits partis et dépasse le registre purement descriptif.

L'analyse démontre alors la coexistence de deux cadrages du "dialogue" :

- mécanisme de consultation et de préparation (discours institutionnel) ;
- opportunité de repositionnement politique.

3- Parlement : entre réaffirmation institutionnelle et recomposition politique

La situation de l'Assemblée nationale est couverte selon plusieurs angles.

Le premier concerne la continuité institutionnelle. Son président dément les rumeurs de dissolution et réaffirme les missions du Parlement, tandis que le député Pety Rakotoniaina estime que le nouveau contexte permettrait aux députés d'exercer plus librement leur fonction de contrôle du gouvernement. (*TVM, Real TV, Aceem Radio*)

Un deuxième registre apparaît dans les émissions radiophoniques interactives. Des citoyens interrogent moins le fonctionnement interne du Parlement que les effets concrets du changement politique, évoquant la persistance de l'insécurité, des difficultés d'accès à l'eau et à l'électricité ou de la hausse du prix du riz (*IBC, Radio Record, Radio Plus*).

Cette juxtaposition révèle deux critères d'évaluation distincts :

- capacité institutionnelle à fonctionner, d'une part ;
- perception de changements dans les conditions quotidiennes, d'autre part.

La création du *Vovonana ho an'ny Fanavaozana an'i Madagasikara* introduit un troisième niveau, celui de la recomposition politique. *L'Express de Madagascar* interprète notamment la qualification de "plateforme politique" en relation avec les règles constitutionnelles sur le changement d'appartenance des députés.

Antoine Rajerison développe pour sa part une critique de la "transhumance" de certains de ces collègues députés qui auraient formé une telle plateforme par simple opportunisme politique (*Midi Madagasikara, RDB, Aceem Radio*).

Dans les éléments analysés, les interprétations critiques des motivations du regroupement sont davantage visibles que son programme propre. Cette asymétrie des perspectives constitue un résultat d'observation ; même si le VFM a disposé d'un espace de réponse dans plusieurs médias (*TVM, Real TV, Aceem Radio*).

RELATIONS INTERNATIONALES

1- SADC : soutien régional sous condition d'inclusivité

Le sommet de la SADC présente Madagascar dans une configuration différente de celle initialement envisagée avant la crise politique.

L'organisation régionale est décrite comme soutenant le processus de Refondation tout en rappelant la nécessité d'une gouvernance inclusive.

La **TVM** insiste sur la disponibilité de la SADC à accompagner Madagascar jusqu'aux élections et restitue la position présidentielle selon laquelle cette relation ne reposerait pas sur un nouvel accord formel, mais sur la confiance entre les parties.

L'Express de Madagascar introduit quant à lui un traitement différent lorsqu'il confronte l'annonce d'un premier scrutin en juillet 2027 à une déclaration ultérieure du chef de l'État affirmant ne pas avoir fixé cette échéance.

Ce média ne confronte pas deux camps politiques mais deux informations attribuées à un seul et même acteur politique. Le pluralisme prend ici moins la forme d'une multiplicité d'acteurs que celle d'un contrôle de la cohérence des informations mises dans l'espace public.

2- FMI : prédominance du registre institutionnel

Le report du décaissement de 183 millions de dollars est présenté en relation avec la suspension du mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants.

Le quotidien **L'Express de Madagascar** apporte une lecture chronologique du dossier, tandis que **TVM**, **Kolo TV** et **Aceem Radio** relaient notamment les explications du ministre de l'Économie et des Finances sur les raisons de la décision gouvernementale.

À partir des éléments analysés, le débat apparaît ainsi principalement construit autour des positions du gouvernement et de la relation avec le FMI. Les implications sur les ménages, les transporteurs, les entreprises ou d'autres groupes directement exposés aux prix de l'énergie sont moins visibles.

Il s'agit moins d'un déficit démontré de pluralisme que d'une configuration des sources : le dossier est traité essentiellement comme une question de politique économique et de relations institutionnelles internationales.

ETAT DE DROIT

1- Statut des magistrats : la société civile introduit un contre-cadrage

L'Alliance AIN'T intervient après la décision de la HCC relative au statut des magistrats et formule plusieurs critiques concernant l'indépendance de la justice, l'égalité des citoyens et la lutte contre l'impunité. Quatre médias sont associés à cette séquence : **Kolo TV, Midi Madagasikara, RDB et Aceem Radio**.

Ce cas illustre l'accès d'un acteur non étatique organisé à l'espace médiatique pour proposer une lecture alternative d'une réforme institutionnelle.

Il importe cependant de conserver la formulation analytique exacte : *le monitoring constate que l'Alliance considère certaines dispositions comme susceptibles de favoriser l'impunité. Le corpus (Midi Madagasikara) ne permet pas, à lui seul, d'établir que cette conséquence s'est effectivement produite.*

Cette distinction entre position rapportée et résultat démontré est pourtant particulièrement importante dans les dossiers juridiques.

2- CESC : traitement juridico-documentaire

Saisie par le PRRM avant la promulgation du texte relatif au CESC, la HCC a jugé contraire à la Constitution la disposition permettant aux présidents du Parlement de saisir directement le CESC. La décision de la HCC est principalement rapportée par les médias analysés à travers la Constitution et le raisonnement juridique de la Haute Cour.

Le traitement apparaît moins structuré par la confrontation de positions politiques que par l'explication d'une répartition constitutionnelle des compétences ; reprenant quasi intégralement la décision de la HCC elle-même (**Midi Madagasikara, Aceem Radio**).

Ce type de sujet rappelle qu'un pluralisme journalistique pertinent ne signifie pas nécessairement une opposition artificielle de deux camps dans chaque contenu. Pour une décision juridictionnelle, la clarté des motifs, la traçabilité documentaire et l'explication des conséquences peuvent constituer les principales dimensions qualitatives pertinentes.

3- Information judiciaire et gestion de l'incertitude

Le cas de Harotsilavo Rakotoson constitue l'un des matériaux les plus intéressants du mois du point de vue de la qualification de l'information.

Certains médias à travers les émissions radiophoniques et chroniques, évoquaient déjà une détention préventive pour "atteinte à la sûreté de l'État", tandis que son avocat indiquait qu'il n'avait pas encore été interrogé et que l'enquête était toujours en cours ; **Midi Madagasikara** rend visible ce décalage.

L'enjeu analytique n'est pas ici de déterminer, à partir des éléments analysés, quelle information judiciaire s'est révélée exacte par la suite. Il réside dans la coexistence de niveaux de certitude différents au moment de la couverture :

- une qualification procédurale annoncée dans certains médias ;
- une information attribuée à l'avocat décrivant une procédure encore ouverte.

Ce cas montre l'importance, dans les contenus relatifs à la justice et à la sûreté de l'État, de l'attribution explicite des informations et du marquage de leur caractère confirmé, allégué ou encore incertain.

4- Médias et accès à l'information

Deux thématiques du corpus concernent directement l'environnement dans lequel les médias exercent leur activité.

Contrôle et mise en conformité des médias

Le ministère de la Communication annonce une opération nationale de vérification des autorisations et agréments des opérateurs médiatiques. **TVM, Real TV, Kolo TV et Aceem Radio** couvrent cette initiative.

Dans le matériau analysé, le cadrage est principalement administratif et réglementaire : nature des documents contrôlés, champ géographique de l'opération et possibilité de mesures en cas de non-conformité.

L'analyse ne donne pas suffisamment d'éléments sur les réactions des opérateurs concernés ni sur la nature des éventuelles sanctions. Il serait donc excessif d'interpréter sur cette seule base l'opération soit comme une simple formalité administrative, soit comme une restriction à la liberté de la presse.

Accès à l'information publique

À l'inverse, le projet de loi sur l'accès à l'information à caractère public est traité sous l'angle de son retard parlementaire. Quatre médias sont recensés : **Midi Madagasikara, Radio Antsiva, Aceem Radio et RDB.**

Midi Madagasikara adopte un cadrage explicitement critique, avec la formule “la transparence attendra”, et met en parallèle le retard du texte avec le discours de Refondation et de gouvernance ouverte.

L'article de presse donne cependant peu d'éléments sur les motifs avancés par les institutions responsables du retard. Il en résulte une asymétrie argumentative : les raisons de considérer le texte comme important sont développées plus clairement que les raisons de son absence de l'ordre du jour.

PLURALISME & CITOYENNETE

1- Pluralisme médiatique

L'ensemble des matériaux analysés permet de distinguer trois formes de pluralisme.

- Le pluralisme des acteurs apparaît par la présence simultanée de responsables institutionnels, partis politiques, FFKM, organisations de société civile, experts, jeunes et citoyens.
- Le pluralisme des cadrages apparaît lorsque les médias construisent différemment un même sujet : le fédéralisme peut être présenté comme architecture institutionnelle, question de répartition territoriale ou risque de clivage ; le dialogue politique comme consultation préparatoire ou occasion de repositionnement partisan ; la situation du Parlement comme continuité institutionnelle, recomposition politique ou objet d'évaluation citoyenne.
- Enfin, le pluralisme inter-médias est particulièrement visible. La diversité n'est pas toujours contenue à l'intérieur d'un seul article ou d'une seule émission ; elle se construit également par la juxtaposition de traitements différents entre médias.

Cette observation est importante pour l'interprétation des résultats. Un système médiatique peut présenter une certaine pluralité globale alors que certains contenus particuliers restent fortement structurés par une source dominante.

2- Emissions interactives

Radio Plus, Radio Record et **IBC** donnent accès à des préoccupations qui ne se confondent pas toujours avec l'agenda institutionnel :

- redistribution territoriale des ressources,
- participation directe à la concertation,
- réforme de la CENI,
- persistance des problèmes d'eau, d'électricité, d'insécurité ou de pouvoir d'achat.

Ces espaces contribuent donc à élargir le spectre des thèmes et critères à partir desquels la transition politique est évaluée. Il faut néanmoins conserver souligner : ces opinions sont celles des citoyens intervenant à l'antenne et ne sauraient être assimilées à la position éditoriale de **Radio Plus, Radio Record** ou **IBC**.

Conclusion générale

Le principal enseignement du monitoring du mois d'août tient à la centralité de la construction institutionnelle de la Refondation. La concertation nationale, la participation des jeunes, le dialogue politique, la réforme électorale et le débat sur la forme de l'État occupent une part importante de l'espace analysé. Les médias ne rendent donc pas uniquement compte d'une succession d'événements politiques : ils documentent progressivement la définition des règles, acteurs et calendriers censés structurer la prochaine phase politique.

Le corpus fait ainsi apparaître une distinction importante entre pluralisme institutionnel, pluralisme citoyen et pluralisme des cadrages. Plusieurs sujets sont largement couverts sans que toutes les catégories concernées disposent nécessairement d'une expression équivalente. À l'inverse, certaines séquences présentent peu d'acteurs mais mettent en concurrence plusieurs interprétations ou confrontent des informations institutionnelles contradictoires.

La différence entre médias apparaît également dans les modalités de traitement. Les contenus audiovisuels rendent largement compte des séquences institutionnelles et de leur chronologie. La presse écrite introduit plus régulièrement des interprétations explicites, tandis que les émissions interactives font émerger des préoccupations et critères d'évaluation provenant directement des citoyens. Ces fonctions ne sont ni exclusives ni uniformes, mais elles constituent une tendance observable dans le matériau étudié.

Enfin, la présence récurrente d'autres thématiques montre que les enjeux de la Refondation dépassent l'organisation des consultations. Ils concernent également les conditions de circulation de l'information, la redevabilité des institutions et les garanties entourant l'exercice des libertés publiques. Au regard des objectifs du monitoring, le mois d'août décrit ainsi un espace médiatique dans lequel la question centrale n'est plus seulement celle du changement politique, mais celle de ses modalités : participation, inclusivité, répartition des compétences, crédibilité des institutions et possibilité pour différentes composantes de la société de participer au débat public.

Ilontsera vous remercie d'avoir pris le temps de lire ce rapport.

Si vous avez des interrogations ou si vous voulez approfondir notre activité de veille, ne pas hésiter à nous contacter.



-  Près Lot VS 124 Miandrarivo Ambanidia
-  +261 34 04 273 18
-  mediamattersm@gmail.com
-  www.ilontsera.mg